



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(9)/5/Add.2
8 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Neuvième session

Buenos Aires, 21 septembre-2 octobre 2009

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

Programme et budget

Programme et budget de l'exercice biennal 2010-2011

PROGRAMME ET BUDGET DE L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

Note du secrétariat

Additif

**EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL CHIFFRÉ
DU MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (2010-2011)**

Résumé

Par sa décision 3/COP.8, à sa huitième session, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a demandé au Mécanisme mondial:

- a) De réviser sa stratégie afin de la rendre compatible avec le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la Stratégie); et
- b) D'établir un programme de travail biennal chiffré s'appuyant sur une méthode de gestion axée sur les résultats.

La stratégie révisée du Mécanisme mondial insiste beaucoup sur l'utilisation de stratégies de financement intégrées pour mettre en place les cadres d'investissement intégrés préconisés dans la Stratégie. Elle accorde aussi la priorité à la constitution de partenariats et à la coopération aux niveaux national et international, notamment avec le secrétariat de la Convention.

Le programme de travail et budget de base du Mécanisme mondial proposé se monte à ce jour à 3 974 410 euros. Pour exécuter le programme de travail biennal, le Mécanisme mondial prévoit de demander un financement extrabudgétaire de 10 691 797 euros par le canal d'accords volontaires.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR 2010-2011	1	3
II. STRATÉGIE RÉVISÉ DU MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION: APPUI AUX PAYS PARTIES	2 – 26	3
A. Objectifs généraux du Mécanisme mondial.....	2 – 5	3
B. Suivi de la Stratégie	6 – 13	4
C. Orientation stratégique du Mécanisme mondial	14 – 24	6
D. Politique d'assurance de la qualité.....	25	9
E. Financement des opérations du Mécanisme mondial	26	9
III. PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL CHIFFRÉ	27 – 31	9
IV. NOTES EXPLICATIVES SUR LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU MÉCANISME MONDIAL	32 – 47	32
A. Généralités	32	32
B. Transferts financiers au Mécanisme mondial: sommes dues par le secrétariat et arriérés de paiement des pays parties	33 – 35	32
C. Explications relatives aux ressources nécessaires au titre du budget de base du Mécanisme mondial et aux contributions volontaires aux activités du Mécanisme	36 – 45	32
D. Conclusions sur la présentation du budget	46 – 47	34

I. PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR 2010-2011

1. Suite à l'adoption du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la Stratégie) à la huitième session de la Conférence des Parties, cette dernière a demandé au Mécanisme mondial d'établir un projet de programme de travail biennal chiffré s'appuyant sur une méthode de gestion axée sur les résultats pour examen à sa neuvième session¹. La Conférence des Parties a aussi demandé au Mécanisme mondial de réviser la stratégie unifiée et l'approche plus volontariste qu'il avait adoptées et qu'elle l'avait encouragé à mettre en œuvre en 2007, à sa septième session². Après la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), tenue à Istanbul en novembre 2008, le Mécanisme mondial a reçu des commentaires et des recommandations concernant son cadre de gestion axée sur les résultats et son orientation, qui ont constitué une solide base pour la révision des stratégies et du cadre susmentionnés par le Mécanisme. Le présent document contient les réponses aux deux demandes formulées par la Conférence des Parties, à sa huitième session.

II. STRATÉGIE RÉVISÉE DU MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION: APPUI AUX PAYS PARTIES

A. Objectifs généraux du Mécanisme mondial

2. L'article 21 de la Convention charge le Mécanisme mondial «d'encourager les actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement touchés parties, de ressources financières importantes, notamment pour le transfert de technologie (...)»³. L'accent est mis sur les pays en développement touchés parties, en particulier en Afrique. Le Mécanisme mondial, en tant qu'organe subsidiaire de la Convention, assure en outre des services aux autres Parties à la Convention, au besoin⁴, et à la Conférence des Parties, organe mondial intergouvernemental chargé de définir les politiques relatives à la gestion durable des terres (GDT).

3. Pour remplir les obligations inscrites dans le mandat dont l'ont investi la Convention et les décisions de la Conférence des Parties, la démarche et les activités du Mécanisme mondial sont axées sur les deux objectifs généraux à terme suivants, entièrement conformes à la Stratégie:

a) Aider les pays parties à mettre en place des cadres d'investissement intégrés afin de lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et d'assurer la gestion durable des terres;

¹ ICCD/COP(8)/16/Add.1, décision 3, sect. D, par. 17 et 18.

² ICCD/COP(8)/16/Add.1, décision 3, annexe, sect. C, par. 19 b) ii).

³ Art. 21.4 de la Convention.

⁴ La Stratégie (décision 3/COP.8).

b) Identifier les possibilités de financement en coopération et partenariat avec les institutions nationales et les organisations internationales, en particulier les financements novateurs, et en faciliter l'accès afin d'amplifier les financements consacrés à la gestion durable des terres au niveau national.

4. Sur la base de ces deux objectifs, le Mécanisme mondial continuera de s'impliquer au niveau national sous l'autorité des gouvernements en recourant aux démarches et instruments les plus appropriés. Les partenariats associant divers acteurs allant des organisations internationales aux institutions bilatérales en passant par les organisations de la société civile et le secteur privé seront aussi indispensables à la réalisation des objectifs.

5. Ces deux objectifs soulignent également que le Mécanisme mondial deviendra un partenaire efficace pour la Convention en matière de financement dans les dialogues internationaux, les partenariats et l'élaboration de stratégies afin de fournir des services à la Convention, aux pays en développement touchés parties et aux autres Parties, en coopération avec le secrétariat de la Convention et d'autres entités.

B. Suivi de la Stratégie

6. Pour donner effet à la décision 3/COP.8, le Mécanisme mondial a fait de sa démarche et de son mode opératoire une priorité et a pleinement aligné sur la Stratégie son mandat et ses fonctions définis dans la Convention.

1. Objectif opérationnel 5

7. Le Mécanisme mondial est le principal organe chargé de contribuer à la réalisation de l'objectif opérationnel 5 de la Stratégie relatif au financement de la mise en œuvre de la Convention.

8. Le résultat 1 de l'objectif opérationnel 5 exige des pays parties d'œuvrer pour les cadres d'investissement intégrés. Le Mécanisme mondial l'a pleinement adopté et en a fait un de ses objectifs généraux de qualité, le principal vecteur du soutien apporté aux pays pour amplifier les financements consacrés à la gestion durable des terres. L'appui aux plates-formes sous-régionales de financement deviendra également une priorité majeure du Mécanisme mondial au titre de ce résultat, conformément à la stratégie décennale du Mécanisme⁵.

9. Dans l'optique du résultat 2, concernant la fourniture de ressources financières par les pays parties développés, le Mécanisme mondial insistera sur la constitution de partenariats et de réseaux, notamment la création d'une plate-forme multibailleur, et travaillera avec la Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural et le secrétariat de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, présidée par le Fonds international de développement agricole (FIDA).

⁵ ICCD/COP(8)/16/Add.1, décision 3/COP.8, annexe, par. 18 b) ii) d).

10. Dans l'optique du résultat 3, relatif à la mobilisation des ressources financières destinées aux institutions financières pour les investissements au niveau national, le Mécanisme mondial diffuse son savoir-faire en matière de financement de la gestion durable des terres et constitue des partenariats en renforçant la coopération avec les organisations membres du Comité de facilitation⁶ du Mécanisme mondial et d'autres partenaires clefs, en particulier le FIDA.

11. Dans l'optique du résultat 4, concernant les sources novatrices de financement, le Mécanisme mondial met en place des programmes stratégiques tendant à mettre au point des sources nouvelles et novatrices de financement, à les déployer et à les rendre accessibles, par exemple le paiement des services liés aux fonctions des écosystèmes, le financement de la lutte contre les changements climatiques, l'accès aux marchés et le financement du commerce, ainsi que les financements nouveaux et supplémentaires pour la sécurité alimentaire et les organisations de la société civile.

12. Dans l'optique du résultat 5, concernant l'accès à la technologie, le Mécanisme mondial entend renforcer sa coopération Sud-Sud, son action de sensibilisation et son recours au programme d'échange de connaissances et de renforcement des capacités aux fins de promouvoir le transfert de technologie et l'accès aux technologies.

2. Objectifs opérationnels 1 et 2

13. Le Mécanisme mondial joue un rôle d'appui à la réalisation de l'objectif opérationnel 1, qui concerne le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation, et de l'objectif opérationnel 2, relatif au cadre d'action. Les contributions du Mécanisme mondial à ces objectifs demeurent fortement ancrées dans son mandat et découlent uniquement de ses travaux visant à amplifier les financements consacrés à la mise en œuvre de la Convention. Le Mécanisme mondial renforcera la coopération avec les autres organes de la Convention, notamment le Comité de la science et de la technologie (CST), la communauté scientifique et les organisations de la société civile sur les questions liées à la mobilisation des ressources. Il insistera avant tout sur les méthodes propres à assurer une augmentation des investissements dans la gestion durable des terres et les arguments la justifiant. Le Mécanisme mondial diffusera les enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de financement intégrées et des examens des portefeuilles des institutions financières internationales auprès des Parties. Concernant l'alignement des programmes d'action nationaux (PAN) et des autres cadres d'action ou programmes-cadres pertinents pour la Stratégie, le Mécanisme mondial collabore étroitement avec le secrétariat de la Convention et contribue à la définition des incidences de l'objectif opérationnel 5 dans l'optique d'un PAN type.

⁶ Le Comité de facilitation a été créé par les décisions 25/COP.1 et 9/COP.3 pour coordonner et renforcer le soutien apporté au Mécanisme mondial. Il rassemble des représentants du FIDA, du PNUD et de la Banque mondiale, qui en sont les trois membres fondateurs, ainsi que le secrétariat de la Convention, la FAO, le PNUD, le secrétariat du FEM, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et les banques régionales (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement et Banque interaméricaine de développement).

C. Orientation stratégique du Mécanisme mondial

1. Privilégier l'appui aux pays et la coopération régionale en matière de financement

a) Stratégies de financement intégrées

14. Les stratégies de financement intégrées ont prouvé être des instruments efficaces pour systématiser un processus axé sur les pays tirant parti des ressources permettant de mettre en œuvre les efforts de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et pour la gestion durable des terres. Ces stratégies offrent un cadre directeur à la localisation et à la mobilisation d'une combinaison de ressources financières pour les programmes et projets portant sur la gestion durable des terres. Outre la définition et la mobilisation du dosage adéquat de financements (interne, externe et novateur), ces stratégies mettent en évidence des obstacles liés à l'identification, à l'allocation et au versement des ressources. Elles privilégient la mise en œuvre de la Convention tout en couvrant aussi souvent un grand nombre de questions et de domaines tels que les appels à l'examen des cadres législatifs, institutionnels, décisionnels et incitatifs de portée générale ou sectorielle, susceptibles d'avoir un effet positif sur les flux financiers et les investissements destinés à la mise en œuvre de la Convention.

15. Ces stratégies concourront grandement à la mise en place des cadres d'investissement intégrés nationaux prévus par la Stratégie et conçus pour tirer parti des ressources nationales, bilatérales, multilatérales et privées en vue d'accroître l'efficacité et l'impact des interventions sur la gestion durable des terres dans le souci de promouvoir la mise en œuvre de la Convention.

16. Sur la base des engagements nationaux à long terme, le Mécanisme mondial entend aider les pays à élaborer ces stratégies qui peuvent aussi contribuer à l'intégration, au niveau national, des PAN aux principaux cadres nationaux de développement, dont les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

b) Plates-formes sous-régionales de financement

17. Le travail opérationnel du Mécanisme mondial sera ancré au niveau national, un appui étant apporté à la coopération sous-régionale et régionale dans les domaines s'y prêtant le mieux à ces niveaux. De bons résultats ont été obtenus grâce à la création de plates-formes régionales et sous-régionales de financement, telles que l'Initiative des pays d'Asie centrale en faveur de la gestion des terres et la coopération au titre de TerrAfrica fondée sur le Cadre d'investissement stratégique pour l'Afrique subsaharienne du FEM. Le Mécanisme mondial continue de soutenir l'élaboration de ces plates-formes et d'autres plates-formes financières régionales et sous-régionales pour accroître l'efficacité et favoriser l'harmonisation et l'alignement entre les organismes donateurs et aider à lever les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Dans le cadre des plates-formes et des stratégies de financement, le Mécanisme mondial aidera les pays et régions à élaborer des propositions d'investissement liées à la gestion durable des terres à soumettre aux grands investisseurs, notamment le FIDA.

c) Constitution de partenariats et de réseaux

18. L'élargissement des partenariats constitue une priorité dans la stratégie révisée du Mécanisme mondial. Parmi les partenaires importants figurent les gouvernements avec lesquels le Mécanisme œuvre, les donateurs, les organisations multilatérales, les institutions financières, les organisations de la société civile et le secteur privé. Toute possibilité de constituer et d'élargir des réseaux sera exploitée et tous les outils propres à accroître les flux financiers en faveur de l'élaboration et de l'exécution des stratégies de financement intégrées se verront accorder la priorité, notamment la constitution de plates-formes de financement, l'appui à ces dernières et la création d'une plate-forme d'appui multibailleur reposant sur les principes de l'efficacité de l'aide. L'intermédiation entre partenariats Sud-Sud et Nord-Sud pour le financement de la gestion durable des terres visant à promouvoir les intérêts communs et à répondre aux préoccupations communes demeurera prioritaire.

d) Recherche de sources nouvelles et novatrices de financement

19. La recherche de sources et mécanismes de financement nouveaux se poursuivra sans discontinuer dans le souci de combattre la désertification et la dégradation des terres et d'atténuer les effets de la sécheresse. Les sources nouvelles et novatrices compléteront les filières traditionnelles de financement de la Convention, telles que les budgets nationaux et l'aide bilatérale.

20. L'ensemble des sources et mécanismes existants et potentiels de financement de l'investissement dans la gestion durable des terres, dont les entités du secteur privé, les institutions financières, les fondations et les organisations de la société civile, seront cartographiés, recensés, évalués et exploités, s'agissant en particulier des domaines suivants:

- a) Changements climatiques et biodiversité;
- b) Accès au marché et commerce;
- c) Production et consommation durables;
- d) Mécanismes fondés sur le marché;
- e) Sylviculture, énergie, eau et autres secteurs connexes; et
- f) Sécurité alimentaire, lutte contre la faim et autres domaines hautement prioritaires sur le plan politique.

2. Renforcement de la coopération et des activités consultatives

21. Une série d'activités sera menée pour apporter un soutien et donner corps au principal objectif du Mécanisme mondial, portant sur l'appui aux pays, la coopération régionale et sous-régionale et les services consultatifs sur le financement de la mise en œuvre de la Convention.

a) Organes de la Convention et Comité de facilitation

22. Le Mécanisme mondial s'attachera avant tout à promouvoir de solides relations de coopération avec tous les autres organes de la Convention. La coopération avec le Comité de facilitation reposera sur un mandat révisé, comme le préconise la Stratégie, tendant à instituer un organe de consultation et de coopération vigoureux permettant d'aider à lever des ressources financières pour la mise en œuvre de la Convention et à assurer la continuité au niveau national.

b) Diffusion

23. Afin de toucher un éventail plus large de pays parties, les programmes et ateliers du Mécanisme mondial consacrés à l'échange de connaissances porteront sur l'ensemble des annexes régionales de la Convention. Des documents d'information et de sensibilisation seront distribués à toutes les Parties intéressées et affichés sur le site Web du Mécanisme mondial⁷. En outre, le Mécanisme mondial participera à l'élaboration des produits et messages conjoints destinés à faire connaître la Convention et s'associera aux organisations de la société civile et aux institutions scientifiques pour étoffer les services consultatifs du Mécanisme mondial relatifs au financement de la gestion durable des terres.

c) Services consultatifs relatifs au financement de la Convention

24. Le Mécanisme mondial continuera d'assurer des services aux Parties en leur fournissant des informations à jour et des conseils pertinents sur le financement de la Convention, sur les incitations et obstacles financiers à la gestion durable des terres, ainsi que sur l'analyse coûts-avantages des investissements en la matière. Le Moteur d'informations financières sur la dégradation des terres (FIELD)⁸ sera amélioré et élargi. Les examens de portefeuilles seront menés aux niveaux national et international avec les principales organisations associées au financement. L'établissement de rapports financiers par les Parties sera facilité par les observatoires nationaux des investissements liés à la gestion durable des terres. Le Mécanisme mondial prévoit aussi de consacrer des travaux approfondis à l'analyse des informations financières recueillies grâce au processus révisé d'établissement des rapports de la Convention, conformément aux décisions qui seront prises à la neuvième session de la Conférence des Parties.

⁷ www.global-mechanism.org.

⁸ Le Moteur d'informations financières sur la dégradation des terres (FIELD) est un système de gestion des connaissances permettant de rechercher, de centraliser et de mobiliser des informations relatives au financement de la gestion durable des terres. Le Mécanisme mondial l'a élaboré en application de la décision 24/COP.1, l'objectif global étant de fournir des informations sur les sources de financement, les besoins financiers et les flux d'investissement en rapport avec la mise en œuvre de la Convention. Il est disponible en ligne sur www.gmfield.info.

D. Politique d'assurance de la qualité

25. La gestion axée sur les résultats garantit que l'accent sera mis à long terme sur la réalisation des objectifs du Mécanisme mondial. Dans le cadre du suivi des orientations que la Conférence des Parties formulera à sa neuvième session en se fondant sur l'évaluation du Mécanisme mondial effectuée par le Corps commun d'inspection, le Mécanisme élaborera sa politique d'assurance de la qualité reposant sur une méthode de mesure des effets permettant un contrôle systématique des résultats. Les modalités d'intervention du Mécanisme mondial dans les pays continueront d'être appliquées pour garantir la qualité des programmes de pays. Afin de garantir la pleine application de la stratégie révisée du Mécanisme mondial, une évaluation externe sera menée avant la fin de la Stratégie, en 2018, comme prévu pour l'ensemble des organes de la Convention.

E. Financement des opérations du Mécanisme mondial

26. Le travail du Mécanisme mondial continuera d'être financé par les quotes-parts des pays Parties de la Convention au budget de base. Des contributions volontaires aux programmes du Mécanisme mondial continueront d'être recueillies auprès des donateurs, des organisations multilatérales et des autres parties intéressées. La plate-forme multibailleur du Mécanisme mondial aidera à lever les ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL CHIFFRÉ

27. La méthode suivie par le Mécanisme mondial pour formuler le cadre de gestion axée sur les résultats est exposée dans le document ICCD/CRIC(8)/2/Add.3. En bref, les «réalisations escomptées» mentionnées dans le présent document renvoient à une période de quatre ans, tandis que les «indicateurs de résultats» et les «produits» concernent le programme de travail et le budget pour 2010-2011. Les produits pour 2010-2011 et 2012-2013 combinés doivent permettre d'aboutir aux réalisations escomptées sur quatre ans. La plupart des indicateurs de résultats ont pour base de référence ou valeur un chiffre découlant des résultats obtenus entre janvier 2008 et mai 2009, des projections pour décembre 2009 et des buts pour 2010-2011, comme préconisé par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, à sa septième session.

28. Les quatre tableaux ci-après se rapportent au cinquième objectif opérationnel (pour lequel le Mécanisme mondial joue un rôle clef), aux objectifs opérationnels 1 et 2 (pour lesquels il a un rôle d'appui) et aux produits relevant de sa Direction exécutive et gestion. L'accent principal est naturellement mis sur l'appui à la mise en œuvre de l'objectif opérationnel 5 relatif au financement de la mise en œuvre de la Convention.

29. Il convient de noter que, du fait de l'objectif du Mécanisme mondial, les produits obtenus au titre de l'objectif opérationnel 5 sont beaucoup plus détaillés et tracent les grandes lignes d'un processus et d'un calendrier de plus grande portée que pour les objectifs opérationnels 1 et 2.

30. Il convient de noter que les réalisations escomptées et les produits relevant du programme de travail conjoint (PTC) mené avec le secrétariat de la Convention sont signalés par la lettre «J».

31. Pour chaque objectif opérationnel et pour la Direction exécutive et gestion le cadre de gestion axée sur les résultats est suivi d'un tableau des coûts à assumer par le Mécanisme mondial pour 2010-2011 récapitulant les apports en ressources humaines en équivalent plein-temps pour l'exercice biennal (unité: 24 mois-homme), ainsi que la ventilation entre budget de base et ressources extrabudgétaires. Tous les tableaux concernant les objectifs opérationnels et la Direction exécutive et gestion sont résumés dans le chapitre du présent rapport consacré au budget, qui contient aussi des explications détaillées sur la présentation du budget.

Tableau 1. Programme de travail biennal chiffré pour l'objectif opérationnel 5

<p>Objectif opérationnel 5: Financement et transfert de technologie Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral et s'attacher à mieux les cibler et les coordonner afin d'en accroître l'impact et l'efficacité</p>		
<p>Résultat 5.1: 5.1 Les pays parties touchés se dotent de cadres d'investissement intégrés visant à lever des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions</p>		<p>Hypothèses: Élaboration de cadres d'investissement intégrés pour la GDT sous la direction du pays Les pays parties touchés font de l'investissement dans la GDT une priorité dans leur cadre national de planification Des partenaires bilatéraux et multilatéraux sont associés à l'élaboration de cadres d'investissement pour la GDT</p>
<p>Réalisations escomptées</p>	<p>Indicateurs de résultats</p>	<p>Produits</p>
<p>5.1.01 Plates-formes sous-régionales liées au fonctionnement du financement de la GDT bénéficiant de l'appui du Mécanisme mondial</p>	<p>Nombre de plates-formes sous-régionales liées au fonctionnement du financement de la GTD bénéficiant de l'appui du Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 12 But 2010-2011: 18</p>	<p>5.1.01.01 Missions consultatives, ateliers et travaux analytiques à l'appui des partenariats sous-régionaux existants pour le financement de la GDT</p>
		<p>5.1.01.02 Création de nouveaux partenariats sous-régionaux pour le financement de la GDT moyennant des missions consultatives et ateliers</p>
		<p>5.1.01.03 Ateliers sous-régionaux sur la conception de SFI pour lutter contre la désertification</p>
		<p>5.1.01.04 Appui aux mécanismes de coordination régionaux en application des décisions prises lors de la COP 9</p>
		<p>5.1.01.05 Facilitation d'activités d'échange de connaissances dans le cadre de SolArid</p>
		<p>5.1.01.06 Facilitation d'activités d'échange de connaissances dans le cadre de l'Alliance Sud-Sud sur le financement</p>
		<p>5.1.01.07 Facilitation d'activités d'échange de connaissances dans le cadre de la Communauté des pays de langue portugaise</p>

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
5.1.02 Adoption de stratégies de financement intégrées (SFI) liées à la GDT par les pays parties touchés	Nombre de SFI élaborées par le Mécanisme mondial et adoptées par les pays parties touchés Valeur 2008-2009: 5 But 2010-2011: 17	5.1.02.01 Engagement du Mécanisme mondial à l'échelon du pays défini par l'élaboration de notes d'étude de cadrage donnant corps aux Modalités d'engagement du Mécanisme mondial à l'échelon du pays
		5.1.02.02 Élaboration de programmes d'appui de pays donnant corps aux Modalités d'engagement du Mécanisme mondial à l'échelon du pays
		5.1.02.03 Tenue d'ateliers nationaux sur la conception de SFI
		5.1.02.04 Appui aux pays parties touchés pour l'élaboration de SFI
5.1.03 Mise en œuvre des SFI liées à la GDT	Nombre de pays parties touchés mettant en œuvre des SFI liées à la GDT et élaborées par le Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 4 But 2010-2011: 18	5.1.03.01 Fourniture d'un appui aux pays parties touchés pour la mise en œuvre de SFI
5.1.04 Des cadres d'investissement intégrés liés à la GDT et bénéficiant de l'appui du Mécanisme mondial sont élaborés et adoptés par les pays parties touchés	Nombre de cadres d'investissement intégrés liés à la GDT conçus par le Mécanisme mondial adoptés par les pays parties Valeur 2008-2009: 4 But 2010-2011: 8	5.1.04.01 Le Mécanisme mondial apporte un appui technique à la mise en place de cadres d'investissement intégrés (CII)
		5.1.04.02 Fourniture d'un appui aux organismes de coordination des activités liées à la Convention pour l'élaboration de propositions d'investissement relatives à la GDT
		5.1.04.03 Facilitation des partenariats existants liés au financement de la GDT
		5.1.04.04 Nouveaux partenariats sur le financement de la GDT
5.1.J1 Examen par le CRIC de l'état du financement destiné à la mise en œuvre de la Convention sur la base d'informations solides	Pourcentage des recommandations du Mécanisme global et du secrétariat de la Convention reflétées dans les recommandations du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: 50 %	5.1.J1.01 Un document du CRIC analyse les informations financières provenant des rapports nationaux
		5.1.J1.02 Informations sur les questions clefs du financement de la GDT pour le CRIC et la COP

Résultat 5.2: 5.2 Les pays parties développés fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu à l'appui des initiatives internes visant à enrayer et prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse		Hypothèses: Le contexte économique et politique n'entrave pas la réalisation des priorités définies par les pays parties développés Des stratégies de financement intégrées liées à la GDT sont élaborées sous la direction des pays en développement
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
5.2.01 Compréhension et connaissance accrues et communes des avantages économiques des investissements dans la GDT des terres dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement	Nombre de pays parties développés utilisant les méthodes du Mécanisme global et les produits de la connaissance pour évaluer les investissements en matière de GDT Valeur 2008-2009: 9 But 2010-2011: 10	5.2.01.01 Appui technique à la conception et à la réalisation de l'examen des portefeuilles des organismes donateurs bilatéraux
		5.2.01.02 Actualisation de la base de données FIELD
		5.2.01.03 Analyse économique et financière du bien-fondé de l'investissement en matière de GDT
		5.2.01.04 Consultations avec les institutions bilatérales et multilatérales sur l'augmentation des investissements destinés à la GDT
5.2.02 Les pays développés financent toujours plus l'élaboration et la mise en place de SFI pour la GDT dans le cadre d'une coopération bilatérale à l'échelon du pays	Nombre de programmes sur l'élaboration et la mise en œuvre de SFI liées à la GDT bénéficiant de l'appui du Mécanisme mondial directement financés par les partenaires du développement Valeur 2008-2009: 8 But 2010-2011: 10	5.2.02.01 Exécution de la Stratégie de sensibilisation des partenaires pour le développement aux SFI liées à la GDT
		5.2.02.02 Le Mécanisme mondial apporte un appui à l'élaboration et l'exécution de programmes bilatéraux relatifs aux SFI conformément à l'accord conclu entre le gouvernement et l'organisme donateur.
5.2.03 Les pays développés financent toujours plus des cadres d'investissement intégrés liés à la GDT	Accroissement de la part des pays développés dans le financement destiné à appuyer les cadres d'investissement intégrés liés à la GDT soutenus par le Mécanisme mondial, à l'aune du Moteur d'informations financières sur la dégradation des terres (FIELD) Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: 10 %	5.2.03.01 Consultations avec les pays développés sur les possibilités de financement des CII liés à la GDT
		5.2.03.02 Fourniture d'un appui aux organismes de coordination des activités liées à la Convention pour l'élaboration de propositions de projet/programme relatives à la GDT

Résultat 5.3: 5.3 Les Parties intensifient leurs efforts en vue de mobiliser des ressources financières auprès des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux, dont le FEM, en militant au sein des organes directeurs des institutions compétentes en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de la gestion durable des terres		Hypothèses: Les institutions financières, les mécanismes et les fonds internationaux accordent une priorité accrue aux questions relatives à la GDT et investissent davantage en sa faveur
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
5.3.01 Les institutions de coordination des activités liées à la Convention consultent les pôles de coordination de pays des institutions financières internationales (IFI) pour les sensibiliser à la nécessité pour elles de consacrer davantage de ressources financières à la lutte contre la DDTS et à la GDT	Nombre d'interventions des pôles de coordination des IFI en matière de DDTS et de GDT induites par les pôles de coordination des activités liées à la Convention avec l'appui du Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 5 But 2010-2011: 5	5.3.01.01 Fourniture de services consultatifs aux pôles de coordination des activités liées à la Convention en appuyant des consultations et ateliers interministériels
5.3.02 Amélioration des connaissances des institutions financières internationales de concernant le bien-fondé des investissements dans la GDT quant à la réalisation des objectifs de la coopération pour le développement	Nombre d'examens de portefeuilles effectués par les IFI et les organisations bilatérales, en collaboration avec le Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 2 But 2010-2011: 2	5.3.02.01 Fourniture d'appui technique à la conception et à la réalisation des examens de portefeuilles par les IFI

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
5.3.03 Les pays parties touchés adoptent des méthodes de programmation mobilisatrices de cofinancements	Le taux de cofinancement induit par les investissements du FEM et d'autres mécanismes et fonds dans des programmes auxquels le Mécanisme mondial participe Valeur 2008-2009: 1:2 But 2010-2011: 1:4	5.3.03.01 Appui fourni à l'augmentation des investissements dans la DDTS/GDT, dans le cadre de propositions de programmes avec cofinancement du FEM et d'autres mécanismes ou fonds
		5.3.03.02 Mise en œuvre de la stratégie du Mécanisme mondial en matière de collaboration avec le FEM
		5.3.03.03 Formulation d'une stratégie sur les modalités de cofinancement du FEM en faveur de la GDT
		5.3.03.04 Analyse d'informations sur les méthodes de programmation pour le financement de la GDT émanant de mécanismes et fonds
5.3.J1 Les organes directeurs des IFI et des mécanismes ou fonds internationaux acquièrent une meilleure compréhension des ressources que requiert la lutte contre la DDTS	Des informations, matériels et documents directifs sur les ressources que requiert la lutte contre la DDTS sont mis à la disposition d'au moins deux organes directeurs d'IFI ou de mécanismes ou fonds internationaux Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: 2	5.3.J1.01 Documents d'information et documents directifs sur les ressources que requiert la lutte contre la DDTS
5.3.J2 Accroissement du financement du FEM disponible pour les besoins de la Convention	Nombre de contributions aux discussions sur la reconstitution des ressources du FEM Valeur 2008-2009: 5 But 2010-2011: 5	5.3.J2.01 Documents d'information et documents directifs préconisant d'accroître les allocations du FEM à la lutte contre le problème central qu'est la dégradation des terres
5.3.J3 Accroissement des ressources financières affectées à la GDT	Les Parties examinent les options s'agissant des modalités de financement en matière de DDTS Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: Oui	5.3.J3.01 Un document sur les options s'agissant des modalités de financement en matière de DDTS
		5.3.J3.02 Concertation de haut niveau sur l'objectif stratégique 4

<p>Résultat 5.4: 5.4 Des sources et des mécanismes de financement novateurs sont définis en vue de combattre la désertification et la dégradation des terres et d'atténuer les effets de la sécheresse, notamment en faisant appel au secteur privé, à des mécanismes fondés sur le marché, au commerce, à des fondations et à des organisations de la société civile et aux divers mécanismes de financement concernant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté</p>		<p>Hypothèses: Des sources et mécanismes de financement novateurs peuvent être évalués de manière adaptée en vue de déterminer avec réalisme leur contribution potentielle à la GDT et à la mise en œuvre de la Convention Le financement provenant de sources novatrices complète les autres sources</p>
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
<p>5.4.01 Les pays parties acquièrent la capacité de définir des ressources novatrices et des points d'entrée potentiels pour les sources de financement et les mécanismes financiers novateurs liés à la GDT</p>	<p>Des modules sectoriels sur les sources novatrices sont élaborés et mis à la disposition des pays Valeur 2008-2009: 1 But 2010-2011: 5</p>	<p>5.4.01.01 Élaboration d'outils analytiques et méthodologiques pour définir et mobiliser des sources novatrices de financement, ainsi que pour définir et appliquer des mécanismes novateurs de financement pour la GDT</p>
		<p>5.4.01.02 Organisations d'ateliers de renforcement des capacités en matière de définition et de mobilisation de sources de financement novatrices</p>
<p>5.4.02 Mobilisation des ressources pour la GDT par le canal de sources de financement et de mécanismes financiers novateurs</p>	<p>Nombre de pays et sous-régions aidés par le Mécanisme mondial en vue de la mobilisation de financements novateurs Valeur 2008-2009: 10 But 2010-2011: 16</p>	<p>5.4.02.01 Le Mécanisme mondial fournit aux pays des services consultatifs pour étudier des mécanismes de financement novateurs au titre des SFI et des CII</p>
		<p>5.4.02.02 Fourniture de services consultatifs et d'intermédiation par le Mécanisme mondial en vue d'encourager les investissements du secteur privé, des fondations et des organisations de la société civile dans la GDT par le canal de cadres d'investissement intégrés</p>
		<p>5.4.02.03 Constitution de partenariats avec des institutions internationales et régionales en vue de faciliter la mobilisation de sources de financement et de mécanismes financiers novateurs</p>

Résultat 5.5: 5.5 L'accès des pays parties touchés à la technologie est facilité par un financement adéquat, des incitations économiques et politiques efficaces et la fourniture d'un appui technique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud		Hypothèses: Des technologies appropriées sont accessibles pour la GDT et un financement est disponible Les partenaires Sud-Sud et Nord-Sud partagent les mêmes intérêts et préoccupations
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
5.5.01 Les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud permettent aux pays parties touchés d'accéder aux connaissances sur le transfert de technologie	Le transfert de technologie dans le contexte de la DDTS et de la GDT est toujours mieux compris grâce au nombre d'initiatives Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: 4	5.5.01.01 Le transfert de technologie est abordé dans le cadre de forums en ligne, d'ateliers ou d'autres moyens, organisés dans le contexte d'initiatives de coopération Sud-Sud impulsées par le Mécanisme mondial ou d'ateliers sur la conception de SFI organisés par le Mécanisme mondial
5.5.J1 Les pays touchés disposent de meilleures options pour accéder aux technologies vertes	Lancement d'un cadre de soutien à la coopération sur le transfert de technologie Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: Oui	5.5.J1.01 Rapport sur les options en matière d'accès aux technologies vertes
		5.5.J1.02 Conception d'un cadre d'appui à la coopération en matière de transfert de technologie

Ressources nécessaires: Objectif opérationnel 5, financement et transfert de technologie

Effectifs requis (prévisions)

	BB	REB	Total
D-2	0,00	0,00	0,00
D-1	0,00	0,00	0,00
P-5	1,25	0,70	1,95
P-4	2,10	0,70	2,80
P-3	0,00	2,10	2,10
P-2	0,00	0,00	0,00
P-1	1,30	0,00	1,30
ASG 5/2	3,00	0,60	3,60
Total	7,65	4,10	11,75

Ressources requises (en euros) (prévisions)

Objet de dépenses	BB	REB	Total
Dépenses de personnel	1 651 011	980 036	2 631 047
Consultants et contrats institutionnels		4 420 000	4 420 000
Frais de voyage du personnel		350 000	350 000
Ateliers et manifestations		2 070 000	2 070 000
Autres dépenses de fonctionnement			
Total	1 651 011	7 820 036	9 471 047

Tableau 2. Programme de travail biennal chiffré pour l'objectif opérationnel 1

<p>Objectif opérationnel 1: Plaidoyer, sensibilisation et éducation</p> <p>Influer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse</p>		
<p>Résultat 1.1:</p> <p>1.1 Les principaux groupes d'intérêts sont efficacement informés des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que des synergies entre la lutte contre ces problèmes et l'adaptation aux changements climatiques, leur atténuation et la préservation de la biodiversité, aux niveaux international, national et local</p>		<p>Hypothèses:</p> <p>Les principaux groupes d'intérêts sont disposés à faire une place à la GDT dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et d'autres cadres directeurs</p>
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
<p>1.1.01 Les principaux groupes d'intérêts disposent d'un plus grand choix de documents sur la DDTS et les synergies connexes</p>	<p>Nombre d'opération de diffusion de documents d'information sur la DDTS et les synergies connexes</p> <p>Valeur 2008-2009: 8</p> <p>But 2010-2011: 8</p>	<p>1.1.01.01 Publications sur les synergies connexes à la DDTS et à la GDT et sur les secteurs concernés et les préoccupations liées</p>
<p>Résultat 1.2:</p> <p>1.2 Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont abordés dans les enceintes internationales pertinentes, dont celles s'occupant du commerce agricole, de l'adaptation aux changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources naturelles, du développement rural et de la lutte contre la pauvreté.</p>		<p>Hypothèses:</p> <p>Les Parties appuient activement et précisent le rôle et le mandat de la Convention s'agissant des relations avec les autres instances</p> <p>Les instances internationales ciblées sont disposées à faire une place aux questions relatives à la GDT dans leurs considérations et/ou décisions</p>

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
1.2.01 La question du financement de la GDT est abordée dans les instances concernées.	Nombre d'instances auxquelles le Mécanisme mondial participe traitant de questions financières liées à la GDT Valeur 2008-2009: 14 But 2010-2011: 15	1.2.01.01 Versement de contributions pour le financement de la GDT dans les instances internationales concernées
1.2.J1 Les instances et processus concernés sont sensibilisés à l'importance du financement de la GDT	Contributions conjointes à au moins quatre instances et processus Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: 4	1.2.J1.01 Diffusion de documents d'information et de documents directifs sur les questions clefs relatives à la DDTS en rapport avec la mobilisation des ressources auprès de quatre instances et processus
1.2.J2 Les conclusions des instances et processus internationaux susceptibles d'améliorer la mobilisation de ressources pour l'exécution de programmes d'action sont communiquées dûment aux Parties	Deux produits conjoints d'information fournis aux Parties Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: 2	1.2.J2.01 Deux produits conjoints d'information fournis aux Parties
Résultat 1.3: 1.3 Les organisations de la société civile (OSC) et la communauté scientifique du Nord comme du Sud sont toujours plus largement engagées en tant que parties prenantes dans des activités liées à la Convention et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse		Hypothèses: Les pays parties reconnaissent le rôle des OSC en tant que partenaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres d'investissement intégrés Il existe des incitations suffisantes pour amener les OSC à s'engager et à investir des ressources dans l'élaboration et la mise en œuvre de CII

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
1.3.01 Les OSC sont associées à l'élaboration et à la mise en œuvre de SFI et de cadres d'investissement intégrés	Nombre de processus liés aux SFI et aux CII appuyés par le Mécanisme mondial auxquels des OSC participent Valeur 2008-2009: 9 But 2010-2011: 24	1.3.01.01 Fourniture de services consultatifs aux parties prenantes au niveau national sur les possibilités de participation des OSC aux SFI et aux CII
		1.3.01.02 Aide au renforcement des OSC
1.3.02 En résultat direct des apports du Mécanisme mondial, la communauté scientifique s'engage dans la compilation de données économiques justifiant l'accroissement des investissements dans la GDT	Nombre de contributions du Mécanisme mondial sous forme de SFI/CII, du moteur FIELD et d'analyses financières telles que les examens de portefeuilles et les examens des dépenses publiques, soutenant des initiatives menées par les institutions scientifiques s'occupant du financement de la GDT Valeur 2008-2009: 3 But 2010-2011: 3	1.3.02.01 Fourniture de services consultatifs et de contributions analytiques à des institutions scientifiques travaillant sur le financement de la GDT aux niveaux sous-régional, régional et mondial
1.3.J1 Les OSC disposent de meilleurs outils pour plaider en faveur de l'appui à la GDT	Deux documents d'information conjointe fournis aux OSC Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: 2	1.3.J1.01 Documents d'information et documents directifs sur la mobilisation des ressources pour la GDT

Ressources nécessaires: Objectif opérationnel 1, sensibilisation

Effectifs requis (prévisions)

	BB	REB	Total
D-2	0,00	0,00	0,00
D-1	0,00	0,00	0,00
P-5	0,40	0,20	0,60
P-4	0,15	0,05	0,20
P-3	0,00	0,15	0,15
P-2	0,00	0,00	0,00
P-1	0,40	0,00	0,40
ASG 5/2	0,50	0,10	0,60
Total	1,45	0,50	1,95

Ressources requises (en euros) (prévisions)

Objet de dépense	BB	REB	Total
Dépenses de personnel	316 856	125 287	442 143
Consultants et contrats institutionnels		183 785	183 785
Frais de voyage du personnel		70 000	70 000
Ateliers et manifestations		143 000	143 000
Autres dépenses de fonctionnement			
Total	316 856	522 072	838 928

Tableau 3. Programme de travail biennal chiffré pour l'objectif opérationnel 2

<p>Objectif opérationnel 2: Cadre d'action Euvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse</p>		
<p>Résultat 2.1: 2.1 Les déterminants politiques, institutionnels, financiers et socioéconomiques de la désertification et de la dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres sont évalués et des mesures appropriées sont recommandées en vue de lever ces obstacles</p>		<p>Hypothèses: La position de la Convention est renforcée dans les ministères d'exécution et les pôles nationaux de coordination des activités Il existe la volonté politique de s'attaquer globalement aux déterminants politiques et socioéconomiques de la dégradation des terres</p>
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
<p>2.1.01 Les pays parties ont conscience des déterminants financiers de la désertification et de la dégradation des terres, ainsi que des obstacles à la GDT</p>	<p>Nombre de pays parties évaluant les déterminants financiers dans le contexte des processus relatifs aux SFI conçues par le Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 13 But 2010-2011: 14</p>	<p>2.1.01.01 Les déterminants financiers des investissements dans la GDT et les obstacles financiers à ces investissements sont évalués</p>
<p>Résultat 2.2: 2.2 Les pays parties touchés révisent leur programme d'action national (PAN) pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans un cadre d'investissement intégré</p>		<p>Hypothèses: Les pays parties utilisent les SFI et des méthodes similaires pour rendre les PAN plus opérationnels</p>
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
<p>2.2.01 L'élaboration de SFI pour la GDT contribue à aligner les PAN sur la Stratégie de la Convention</p>	<p>Nombre de résultats du processus SFI induisant la révision et l'alignement des PAN Valeur 2008-2009: 11 But 2010-2011: jusqu'à 28, selon la demande des pays</p>	<p>2.2.01.01 Les PAN existants évalués au regard de la Stratégie sont inclus dans les SFI</p>

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
2.2.J1 Une approche cohérente de l'alignement de la mise en œuvre des programmes d'action relatifs à la Stratégie	Au moins 12 pays touchés reçoivent un soutien coordonné des deux institutions Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: 12	2.2.J1.01 Un cadre d'appui commun pour appuyer l'alignement des programmes d'action

Résultat 2.3: 2.3 Les pays parties touchés intègrent leur PAN et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents		Hypothèses: Les pays parties touchés intègrent toujours plus les PAN dans leurs cadres nationaux de planification stratégique
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
2.3.01 Les SFI mettent en évidence les possibilités d'investir dans les domaines prioritaires des PAN dans le cadre des processus du développement national, dont les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et les plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents	Nombre de pays parties touchés bénéficiant de l'appui du Mécanisme mondial au titre de l'accent stratégique mis sur les liens entre développement, réduction de la pauvreté et financement de la lutte contre la DDTS et pour la GDT Valeur 2008-2009: 26 But 2010-2011: 32	2.3.01.01 Le Mécanisme mondial appuie l'intégration des PAN et de la dégradation des terres dans les plans de développement par la sensibilisation et des activités connexes

Résultat 2.4: 2.4 Les pays parties développés font une place centrale aux objectifs de la Convention et aux interventions en faveur de la GDT dans leurs programmes/projets de coopération pour le développement tout en appuyant les plans nationaux sectoriels et d'investissement		Hypothèses: Les pays parties développés affectent un rang de priorité accru et davantage de ressources financières à la réalisation des objectifs de la Convention
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
2.4.01 La GDT est intégrée aux politiques de développement des pays parties	Nombre d'initiatives menées conjointement par le Mécanisme mondial et les pays parties développés Valeur 2008-2009: 9 But 2010-2011: 9	2.4.01.01 Une méthode d'intégration fondée sur la programmation est proposée par le Mécanisme mondial en usant de divers instruments (manifestations parallèles conjointes avec les organismes donateurs, analyse du mode opératoire et du processus décisionnel des donateurs, manifestations conjointes pour les consultations, propositions à la plate-forme multibailleur du Mécanisme mondial, coopération avec le Comité de facilitation du Mécanisme mondial)

Résultat 2.4: 2.4 Les pays parties développés font une place centrale aux objectifs de la Convention et aux interventions en faveur de la GDT dans leurs programmes/projets de coopération pour le développement tout en appuyant les plans nationaux sectoriels et d'investissement		Hypothèses: Les pays parties développés affectent un rang de priorité accru et davantage de ressources financières à la réalisation des objectifs de la Convention
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
2.4.J1 Amélioration des connaissances des institutions bilatérales de coopération pour le développement en matière d'intégration de la GDT dans leurs programmes de développement	Les pays développés conviennent de pratiques et méthodes pouvant permettre d'intégrer la GDT aux programmes de coopération pour le développement. Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: n.d.	2.4.J1.01 Les informations relatives à l'intégration de la gestion durable des terres aux programmes de développement pour les pays développés

<p>Résultat 2.5: 2.5 Des mesures créant une synergie entre les programmes d'action contre la désertification et la dégradation des terres et les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont mises en route ou renforcées en vue d'amplifier l'impact des interventions</p>		<p>Hypothèses: Les agents d'exécution sont disposés à coopérer et à œuvrer activement à la création de synergies La remise en état des terres est considérée comme un moyen de faire face aux préoccupations couvertes par les autres conventions de Rio</p>
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
<p>2.5.01 Financement accru pour la GDT grâce à la mise en œuvre synergique des conventions de Rio</p>	<p>Nombre d'initiatives visant à mettre en œuvre des mesures synergiques propres à accroître les flux financiers consacrés à la GDT, avec l'appui du Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 14 But 2010-2011:</p>	<p>2.5.01.01 Les méthodes de détermination des possibilités d'investissements dans la GDT sont analysées dans le cadre des conventions de Rio et des institutions internationales (organisations membres du Comité de facilitation, organismes donateurs bilatéraux et gouvernements des pays en développement)</p>
		<p>2.5.01.02 Services consultatifs fournis pour promouvoir des investissements dans la GDT en ciblant les mécanismes de financement de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique</p>
<p>2.5.J1 Compréhension accrue de la manière dont mettre en œuvre en synergie les trois conventions de Rio dans le cadre des programmes d'action</p>	<p>Diffusion d'informations sur les meilleures pratiques concernant l'utilisation, de façon synergique, des mécanismes de financement d'autres accords multilatéraux sur l'environnement auprès de pôles nationaux de liaison des trois conventions de Rio Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: n.d.</p>	<p>2.5.J1.01 Des informations sur les meilleures pratiques concernant l'utilisation, de façon synergique, des mécanismes de financement au titre d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement</p>

Ressources nécessaires: Objectif opérationnel 2, cadre d'action

Effectifs requis (prévisions)

		REB	Total
D-2	0,00	0,00	0,00
D-1	0,00	0,00	0,00
P-5	0,20	0,10	0,30
P-4	0,60	0,20	0,80
P-3	0,00	0,60	0,60
P-2	0,00	0,00	0,00
P-1	0,20	0,00	0,20
ASG 5/2	0,50	0,10	0,60
Total	1,50	1,00	2,50

Ressources requises (en euros) (prévisions)

Objet de dépense	BB	REB	Total
Dépenses de personnel	340 264	239 924	580 188
Consultants et contrats institutionnels		1 380 000	1 380 000
Frais de voyage du personnel		70 000	70 000
Ateliers et manifestations		227 000	227 000
Autres dépenses de fonctionnement			
Total	340 264	1 916 924	2 257 188

Tableau 4. Programme de travail biennal chiffré – direction exécutive et gestion

Objectif opérationnel X: Direction exécutive et gestion		
Résultat X.1: X.1 Direction exécutive et gestion		Hypothèses: Les ressources et les compétences sont disponibles pour contribuer de façon adéquate au fonctionnement du Mécanisme mondial
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
X.1.01 Le Mécanisme mondial est un partenaire efficace en vue du financement de la Convention dans les discussions internationales, les partenariats et l'élaboration de stratégies au service de la Convention et des Parties	Participation aux équipes spéciales et aux activités de coopération, de coordination et de surveillance Valeur 2008-2009: 3 But 2010-2011: 4	X.1.01.01 Contribution du Mécanisme mondial à l'exécution du Programme de travail conjoint en coopération avec le secrétariat de la Convention
	Part du budget de base adopté par la COP affecté aux activités du Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 0,25 But 2010-2011: 0,25	X.1.01.02 Services fournis au titre des points de l'ordre du jour concernant le Mécanisme mondial lors des sessions de la COP et du CRIC, comme décidé par la COP
	Approbation de la contribution du Mécanisme mondial par le Président du FIDA Valeur 2008-2009: 2 But 2010-2011: 2	X.1.01.03 Services fournis aux volets des sessions du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration du FIDA concernant le Mécanisme mondial

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
	Nombre d'initiatives relatives au financement de la GDT menées conjointement par le Comité de facilitation et le Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 3 But 2010-2011: 4	X.1.01.04 Révision du mandat et du mode opératoire du Comité de facilitation du Mécanisme mondial
		X.1.01.05 Actions concertées sur les financements et les investissements proposés aux membres du Comité de facilitation
		X.1.01.06 Organisation des réunions du Comité de facilitation
X.1.02 Gestion efficace et transparente du programme de travail et des ressources financières	Veiller au respect de la qualité des résultats et de la gestion axée sur les résultats Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: Système créé	X.1.02.01 Mise en œuvre des modalités d'intervention à l'échelon du pays et surveillance de la qualité
	Les résultats de l'audit mené par le FIDA sur le Mécanisme mondial sont satisfaisants Valeur 2008-2009: Oui But 2010-2011: Oui	X.1.02.02 Rapports financiers soumis au FIDA
	Montant des contributions volontaires levées auprès des donateurs (en euros) Valeur 2008-2009: 8 millions But 2010-2011: 10 millions	X.1.02.03 Des ressources humaines et financières appropriées et prévisibles issues des contributions volontaires demandées pour la mise en œuvre du programme de travail du Mécanisme mondial sont notamment levées par le canal de la plate-forme multibailleur et d'initiatives ciblées
	Nombre d'initiatives consacrées à la formation du personnel et au travail en équipe Valeur 2008-2009: 4 But 2010-2011: 5	X.1.02.04 Formation du personnel assurée afin de doter l'équipe du Mécanisme mondial de compétences complètes sur le financement et le travail en équipe en vue de mettre en œuvre le programme de travail du Mécanisme mondial

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
X.1.03 Faire connaître à une large audience les services que le Mécanisme mondial fournit à la Convention	Visiteurs uniques quotidiens du site Web Valeur 2008-2009: 400 But 2010-2011: 500	X.1.03.01 Contributions au secrétariat de la Convention au titre de la stratégie globale de communication de la Convention
		X.1.03.02 Maintenance et actualisation du site Web du Mécanisme mondial
		X.1.03.03 Élaboration et diffusion du matériel de sensibilisation (bulletins d'information, informations trimestrielles, publications et manifestations parallèles dans plusieurs instances aux niveaux régional et international)
		X.1.03.04 Appui aux pays parties pour faire connaître les meilleures pratiques et les obstacles à la mise en œuvre de la Convention
		X.1.03.05 Création et promotion de forums en ligne

Résultat X.E: X.E Environnement porteur d'une collaboration renforcée entre le secrétariat et le Mécanisme mondial		
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Produits
X.E.J1 Amélioration sensible de la coordination, de la collaboration et de la communication entre les deux institutions	Nombre de sessions de coordination entre le Mécanisme mondial et le secrétariat Valeur 2008-2009: n.d. But 2010-2011: 4	X.E.J1.01 Documentation sur le Programme de travail conjoint pour examen par le CRIC et la COP
		X.E.J1.02 Cadre de mise en œuvre du programme de travail conjoint entre le Mécanisme mondial et le secrétariat de la Convention

Ressources nécessaires: Objectif opérationnel – direction exécutive et gestion, cadre d’action

Effectifs requis (Prévisions)

	BB	REB	Total
D-2	1,00	0,00	1,00
D-1	1,00	0,00	1,00
P-5	0,15	0,00	0,15
P-4	0,15	0,05	0,20
P-3	0,00	0,15	0,15
P-2	0,00	0,00	0,00
P-1	0,10	0,00	0,10
ASG 5/2	1,00	0,20	1,20
Total	3,40	0,40	3,80

Ressources requises (Prévisions)

Objet de dépenses	BB	REB	Total
Dépenses de personnel	1 000 530	68 648	1 069 178
Consultants et contrats institutionnels		55 002	55 002
Frais de voyage du personnel	209 765		209 765
Ateliers et manifestations		24 000	24 000
Autres dépenses de fonctionnement	455 985	285 116	741 101
Total	1 666 280	432 766	2 099 046

IV. NOTES EXPLICATIVES SUR LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU MÉCANISME MONDIAL

A. Généralités

32. Le Directeur général du Mécanisme mondial est chargé d'établir le budget-programme de travail biennal pour le Mécanisme mondial, y compris la dotation en effectifs proposée, pour examen et approbation par le Président du FIDA avant transmission à la Conférence des Parties, qui l'examine et l'approuve conformément à ses règles de gestion financière. Comme prévu dans le Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention et le FIDA, les estimations relatives à la part du budget de base consacrée au Mécanisme mondial font l'objet d'une section distincte du budget de la Convention soumis à la Conférence des Parties par le Secrétaire exécutif.

B. Transferts financiers au Mécanisme mondial: sommes dues par le secrétariat et arriérés de paiement des pays parties

33. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, toutes les sommes dues par le secrétariat de la Convention au titre du budget de base et des dépenses d'appui aux programmes depuis 1999 ont été réglées par le secrétariat (pour plus de détails voir ICCD/COP(8)/2/Add.2, sect. II d)).

34. S'agissant des arriérés de quotes-parts des pays parties cumulés depuis 1999, le Mécanisme mondial a institué une réserve budgétaire régulière de 10 % depuis 2008 pour éviter tout dépassement du budget de base à l'avenir. Le FIDA avance jusqu'à 12 mois de dépenses de personnel inscrites au budget de base. Toutes les dettes doivent être remboursées au FIDA à la fin de chaque exercice biennal.

35. Le Mécanisme mondial a finalisé l'échéancier de remboursement des dettes contractées auprès du FIDA jusqu'en 2005 au titre des avances de ce dernier au Mécanisme pour l'ensemble du budget de base de la Convention découlant des arriérés de quotes-parts des pays parties cumulés depuis 1999.

C. Explications relatives aux ressources nécessaires au titre du budget de base du Mécanisme mondial et aux contributions volontaires aux activités du Mécanisme

36. Le projet de budget-programme biennal du Mécanisme mondial (2010-2011) indique, ce qui est une première, le montant estimatif des ressources à financer au moyen de contributions extrabudgétaires en complément de la part estimative du budget de base de la Convention affectée au Mécanisme mondial.

37. Tous les objets de dépense récapitulés dans les tableaux 5 et 6 à financer au titre du budget de base ou au moyen de contributions extrabudgétaires ont été convenus avec le secrétariat, hormis l'objet «consultants et contrats institutionnels» qui englobe les transferts budgétaires aux pays et institutions et remplace les anciens accords de don. Le secrétariat de la Convention limite cet objet aux «consultants et experts».

38. Les dépenses d'appui aux programmes prévus dans la Convention sont calculées sur la base de 13 % du montant estimatif global du budget de base. En ce qui concerne le Mécanisme mondial, 8 % de son budget de base sont affectés aux frais généraux d'administration du FIDA, qui accueille le Mécanisme mondial, et 5 % aux frais administratifs du secrétariat de la Convention. Les dépenses d'appui aux programmes financés au moyen de contributions extrabudgétaires sont pleinement couvertes par les services fournis par le FIDA à titre de contribution en nature aux activités du Mécanisme mondial (voir tableau 6). Grâce à cet appui en nature du FIDA, l'ensemble des frais administratifs généraux afférents aux activités du Mécanisme se monte à quelque 1,85 %, ses coûts de transaction étant ainsi extrêmement bas.

39. Comme dans le passé, le budget de fonctionnement global du Mécanisme mondial pour l'exercice biennal 2010-2011 sera fortement tributaire des ressources extrabudgétaires. Le tableau 6 indique que le projet de budget de base permettra de couvrir 27,1 % des ressources financières dont le Mécanisme a besoin pour la durée de l'exercice, les ressources extrabudgétaires devant couvrir le reste de ces besoins.

40. Le projet de budget total du Mécanisme mondial pour 2010-2011 se monte à 14 666 207 euros (hors dépenses d'appui aux programmes), dont 80 % devraient être consacrés à des interventions aux niveaux national et sous-régional. Les 20 % restants serviront à préparer les sessions du CRIC et de la COP et à y participer, à effectuer une analyse financière mondiale et à contribuer aux processus mondiaux ou régionaux.

41. Pour ce qui est des contributions directes aux pôles de coordination des activités liées à la Convention, à d'autres organisations gouvernementales et à des institutions sous-régionales, le Mécanisme mondial consacre le gros de son budget opérationnel directement à des interventions à l'échelon du pays sous forme de contrats institutionnels et de consultants (nationaux et internationaux), d'ateliers, notamment de coopération Sud-Sud (par exemple SolArid) et d'ateliers au titre du Programme d'échange de connaissances et sur la conception de stratégies de financement intégrées. Jusqu'à 84 % de la valeur des dépenses de personnel et des frais de déplacement du personnel bénéficient directement aux pays parties dans le cadre d'accords de projet et d'interventions de courte durée.

42. S'agissant des effectifs requis inscrits au budget de base pour l'exercice biennal 2010-2011, la dotation en personnel demeure identique à celle proposée à la COP 8, tenue à Madrid en 2007. Le poste P-4 supprimé en 2005, suite à la diminution de 15 % du budget décidée à la COP 7, n'a pas été rétabli à la COP 8.

43. Il convient de noter qu'à partir de 2010 le Mécanisme mondial entend consacrer à des activités de base liées à la mise en œuvre des décisions de la COP, dont la préparation des sessions de la COP, du CRIC et des réunions des Bureaux, toute augmentation du budget ne pouvant être considérée comme découlant d'une hausse des dépenses de personnel induite par l'inflation.

44. Seuls 9,64 % des ressources extrabudgétaires servent à financer des postes supplémentaires, portant à 31,91 % du budget total (voir tableau 6) le montant cumulé des dépenses de personnel engagé pour une durée déterminée (contrats de deux ans correspondant à l'exercice biennal de la Convention) au titre du budget de base et des ressources

extrabudgétaires. Le gros des ressources extrabudgétaires va directement à l'appui aux pays sous forme de contrats institutionnels et de consultants, ainsi qu'aux coûts liés aux ateliers.

45. Le tableau 7 récapitule les contributions extrabudgétaires à la fin mai 2009.

D. Conclusions sur la présentation du budget

46. Le projet de budget du Mécanisme mondial participe de la méthode de gestion axée sur les résultats et constitue donc un outil de budgétisation axé sur les résultats conforme au système du secrétariat de la Convention.

47. Au moment de l'établissement du présent rapport, 60 % des ressources extrabudgétaires requises pour l'exercice biennal 2010-2011 avaient déjà été levées. Des pays donateurs comme l'Espagne, l'Italie, la Suède et la Finlande ont versé régulièrement des contributions. La Banque mondiale et le FIDA devraient accroître les ressources financières à la disposition du Mécanisme mondial pour 2010-2011. Les contributions de la Norvège et de la Commission européenne de 2008 et 2009 arriveront à échéance au cours de l'exercice biennal, mais des contributions importantes du Danemark, de la Commission européenne et du FIDA sont en négociation et seront finalisées en 2009.

Tableau 5. Effectifs requis pour l'exercice biennal 2010–2011 (prévisions)

	BB		RE		Total	
		Euros		Euros		Euros
D-2	1	390 047			1	390 047
D-1	1	368 415			1	368 415
P-5	2	663 289	1	331 645	3	994 934
P-4	3	852 442	1	284 147	4	1 136 590
P-3	0		3	701 199	3	701 199
P-2	0		0		0	
P-1	2	381 294	0		2	381 294
ASG 5/2	5	653 173	1	96 904	6	750 077
Total	14	3 308 660	6	1 413 894	20	4 722 554

Tableau 6. Proposition d'enveloppe budgétaire pour le Mécanisme mondial pour l'exercice biennal 2010-2011

Budget de base	Budget de base (euros)	Pourcentage du total	Ressources extrabudgétaires (euros)	Pourcentage du total	Total (euros)	Pourcentage total
Dépenses de personnel	3 308 660	22,56	1 413 894	9,64	4 722 554	32,20
Consultants et contrats institutionnels	0	0,00	6 038 787	41,17	6 038 787	41,17
Frais de voyage du personnel	209 765	1,43	490 000	3,34	699 765	4,77
Ateliers et manifestations	0	0,00	2 464 000	16,80	2 464 000	16,80
Autres dépenses de fonctionnement	455 985	3,11	285 116	1,94	741 101	5,05
Sous-total	3 974 410	27,10	10 691 797	72,90	14 666 207	100,00
13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes	516 673		1 389 934			
Total	4 491 083		12 081 731			
Déduction de 8 % du total au titre des dépenses d'appui aux programmes pour le FIDA	317 953					
Déduction de 5 % du total au titre des dépenses d'appui aux programmes pour le secrétariat de la Convention	198 721					
13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes fournis par le FIDA en nature à déduire			1 389 934			
Total disponible pour les activités du Mécanisme mondial	3 974 410		10 691 797		14 666 207	

Tableau 7. Récapitulatif des contributions (2007-mai 2009) (en dollars É.-U.)

Donateur	Année			Total
	2007	2008	2009	
FIDA	1 281 528	1 250 000	^a 1 250 000	2 531 528
Finlande	134 422	155 001	263 000	552 423
BIRD	310 000	205 000		515 000
Italie	937 800			937 800
Espagne	819 480	638 000		1 457 480
Suède	462 510		355 095	817 605
Norvège		3 428 495		3 428 495
Communauté européenne	1 490 926	4 106 295		5 597 221
Canada	23 433			23 433
Danemark	1 839 013			1 839 013
OPEP			96 166	96 166
Autres			13 843	13 843
Total dollars É.-U.	7 299 112	9 782 791	1 978 104	17 810 007

^a Pour l'année 2009, 1 250 000 dollars É.-U.; la deuxième phase du don prévu par la décision du Conseil d'administration du FIDA 2008/93/R.15/Rev.1 doit être reconsidérée à la quatre-vingt-dix-septième session du Comité, en septembre 2009.

Les contributions cumulées pour la période 2008-2009 se montaient à 8 308 944 euros au 31 mai 2009.
